Image not found or type unknown

Refus de licenciement économique

Par **yria**, le **18/02/2011** à **13:16**

Bonjour
La stée pour laquelle je travaillais en tant que conductrice période scolaire en CDI depuis 2004 a perdue ses marchés.
suite à cette perte je devais être redirigée vers l'entreprise qui avait repris les lignes.
Comme cela ne m'étais pas possible j'ai informée ma stée qui ne m'a jamais répondue aprés plusieurs courriers ...
Suite a cela je suis restée plus d'un an avec une procédure aux prud hommes, sans salaire, sans are, sans rien . Je n'etais pas licenciée pas de justificatifs assedics ...
Enfin plus d'un an apres j'ai recut mon attestation motif: Démission, encore 4 mois d'astreinte ...A ce jour j'ai fait appel et ça dure ça dure ...1 ans et demi sans revenu, 4 trimestres de cotisations retraite envolés ...mon attestation assedics licenciement alors que je n'ai jamais démissionnée ... Comment peut on laissez faire de telles choses ? Sur les autres chauffeurs plus de la moitiée sont des retraités qui n'ont rien dis d'autres ont donnés leur demission (ce que j'ai toujours refusée de faire d'ou mes problemes) 1 a été liciencié sans préavis pour avoir soit disant volé 5 litres de G.O , une infinité a été reclassée et 1 et en maladie ....
J'ai du prendre un avocat pour l'appel mais cela va me couter 1800 euros...alors ... heureusement je mon mari travail mais au smig...
A cause de ma stée nous avons perdu enormément ...AIDEZ NOUS !!

Par **P.M.**, le **18/02/2011** à **13:23**

Bonjour,
Il me paraît difficile de vous aider réellement sans avoir le dossier en main mais l'avocat devrait vous orienter...
Apparemment, il y a eu un Jugement du Conseil de Prud'Hommes dont vous n'indiquez pas le teneur...
Vous pourriez par Pôle Emploi saisir la commission paritaire si vous pouvez prouver notamment une recherche active d'emploi afin d'essayer d'obtenir une indemnisation chômage...

Par **yria**, le **18/02/2011** à **13:44**

En effet les prud hommes avaient condamnés en première instance la stée a me verser mes salaires sur 1 an mais soit disant le jugement de fond n'était pas compétent ... et lorsque

l'affaire est repassée la stée à ramenée la feuille attestation assedics et cela n'a plus donné se suite .... d'ou l'appel pour le préjudice financier et moral, l'appel a été accepter ... aujourd'hui je suis indemnisée par l'are après avoir fait mes 4 mois d'astreinte et des recherches d'emplois convaincantes mais sur une base de salaire sans primes ni déplacement je perçois 690 euros, enfin c'est mieux que rien ...

Par **P.M.**, le **18/02/2011** à **14:14**

Je ne comprends pas bien, vous auriez obtenu une condamnation au Conseil de Prud'Hommes et elle n'aurait pas été exécutoire même à titre provisoire ou elle aurait été contredite...

Par **yria**, le **21/02/2011** à **07:43**

La stée à été condamnée à me verser 3200 euros immédiatement (je les ais perçus) mais entre temps une autre décision a été rendue qui me déboutait de ma demande de salaires parce que la première instance était incompétente ... même l'avocat auprès duquel pour le moment je n'ai fait que prendre des renseignements a trouver cela louche ...
A savoir également: j'ai découvert par la suite que le premier avocat qui m'assistait gratuitement travaillait auparavant pour la stée avec laquelle je suis en conflit ...

Par **P.M.**, le **23/02/2011** à **01:23**

Bonjour,
Comme je vous le disais, pour moi, nous manquons d'éléments pour donner un avis sérieux et argumenté...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés